

660654-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Xogħol tat-tneħħija ta’ l-asbestos – Travaux de dépollution et de désamiantage d’installations techniques et de locaux techniques de DGA Essais propulseurs de SACLAY (91) et DGA Techniques Hydrauliques de VAL DE REUIL (27)

OJ S 186/2026 25/09/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Xogħlijiet

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Email: dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika

Attività tal-awtorità kontraenti: Difiza

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Travaux de dépollution et de désamiantage d’installations techniques et de locaux techniques de DGA Essais propulseurs de SACLAY (91) et DGA Techniques Hydrauliques de VAL DE REUIL (27)

Deskrizzjoni: Il est précisé que la date et l'heure limites pour la remise des candidatures est 02 /11/2026 11H30 (heure de Paris). Celles inscrites à la rubrique 5.1.12 sont au format UTC.

Il s’agit d’un Marché de défense ou de sécurité. Le marché est alloti en 2 lots.

Le montant estimé inscrit à la rubrique 2.1.3 correspond à une estimation globale pour le projet d’accord-cadre (pour l’ensemble des lots le cas échéant), sans engagement de la part de l’État. Il s’agit d’un accord-cadre composite (partie ferme avec partie à bons de commande et à marchés subséquents). Il s’agit d’un accord-cadre mono attributaire. Le montant maximum indiqué en rubriques 2 et 5 ci-après est en hors taxe. Le marché est reconductible

Les tâches essentielles suivantes : - Prestations de désamiantage catégorie SS3 devront être effectuées par le candidat principal (individuel ou le mandataire du groupement ou l’un des membres du groupement]). Elles ne pourront pas être sous-traitées. Le candidat ou le mandataire du groupement ou un membre du groupement doit démontrer qu’il dispose des compétences/capacités en propre (cf. rubrique 5.1.9) pour les prestations des tâches essentielles qu’il devra effectuer par lui-même.

Les candidats doivent préciser s’ils se présentent seuls ou en groupement

Il est interdit aux candidats de présenter pour l’AC ou pour chacun des lots, plusieurs offres en agissant à la fois : 1. en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements; 2. en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements ne peut pas être modifiée entre la candidature et la remise de l’offre. De plus, les dispositions des articles R2142-23 et R2342-14 du CCP s’appliquent.

Signature des documents : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société.

En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf. "Modalités de transmission des plis précité en rubrique 2.1.4).

Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

Identifikatur tal-proċedura: 58d810ad-0810-4943-9b4d-9b85e56cecaa

Identifikatur intern: DA_00006052

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

Elementi prinċipali tal-proċedura: Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45262660 Xogħol tat-tneħhija ta' l-asbestos

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: 10 rue Jean Rostand

Belt: SACLAY

Kodiċi postali: 91400

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 10 350 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali:

1) Protection des données à caractère personnel :

Les données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux

personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr

2) Compléments d'informations

La durée du projet de marché indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif. Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre.

3) Modalités de transmission des plis

Les plis ne doivent pas être déposés sur l'adresse fonctionnelle mise en rubrique 8.1. Ils doivent être transmis sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) en suivant les instructions du document « Modalités de transmission des plis » disponibles sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. En cas de difficultés pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite mentionnée en 5.1.12 ne sera pris en considération. La transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée. Les plis peuvent être transmis soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) (<https://armement.defense.gouv.fr>), soit sur support physique (support papier ou électronique type clé USB) à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse figurant en rubrique 8.1 précitée, en cas d'envoi du pli par voie électronique. En cas de dépôt de plis à l'adresse précitée, il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli. Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin. Les plis devront être transmis de façon à garantir leur confidentialité.

4) Signature des documents

Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un

zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf « Modalités de transmission des plis précité en rubrique 2.1.4 »). Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (manuscrite ou électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signatures.

5) Informations diverses

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants ou sous-traitants ou (le cas échéant) sous-contractants ne présentant pas le caractère de sous-traitant) pour justifier de ses capacités techniques et/ou financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Les documents, remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française, doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

6) Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE

Conformément à l'article R 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers.

Baži legali:

Direttiva 2009/81/KE

2.1.6. Raġunijiet għall-esklużjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Avviż

Ksur tal-obbligi stabbiliti skont raġunijiet ta' esklużjoni purament nazzjonali: En plus du motif d'exclusion "Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables: Biens administrés par un liquidateur /Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/Corruption/État de cessation d'activités /Faillite/Défaut de fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité du pays/Fraude /Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense /Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité/Manquement à l'obligation relative au paiement de cotisations de sécurité sociale/Manquement à l'obligation relative au paiement des impôts/Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail/Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Motifs d'exclusion purement nationaux/Motifs liés à des condamnations pénales/Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale/Participation à une organisation criminelle /Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle. Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat><https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement. En cas d'allotissement, les

candidats ou chaque membre d'un groupement doivent indiquer dans le DC1 rubrique C pour quels lots ils se présentent. Leur signature est exigée.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Travaux de dépollution et de désamiantage d'installations techniques et de locaux techniques de DGA Essais propulseurs de SACLAY (91)

Deskrizzjoni: DGA EP est un site industriel comprenant des infrastructures et des équipements antérieurs à l'interdiction de l'amiante (avant 1997). L'amiante est protéiforme (isolants de portes coupe-feu, joints de bride, peintures, poussières sur câbles et chemins de câbles, conduites d'eau pluviale et toitures en fibrociment, colles de sol, etc.). Sa présence impacte directement les processus de travail en fonction du classement des interventions. Le marché porte sur des prestations de désamiantage des installations techniques et industrielles du centre . Cela recouvre des prestations de retrait ou d'encapsulage de l'amiante (sous-section 3), ainsi que certaines activités susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (sous-section 4) que DGA EP ne souhaite pas ou estime ne pas être en mesure de réaliser en interne. Ces prestations peuvent intégrer des opérations de calorifugeage et décalorifugeage ainsi que de démolition ou de démantèlement. Plusieurs chantiers peuvent être lancés simultanément.

Ce lot est un accord-cadre de 2 ans reconductible tacitement 2 fois.

Pour ce lot, la valeur estimée du besoin est 2 000 000 € TTC par an (soit 12 000 000 € TTC sur 6 ans)

Identifikatur intern: DA_00006052 - Lot 1

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45262660 Xogħol tat-tneħħija ta' l-asbestos

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: 10 rue Jean Rostand

Belt: Saclay

Kodiċi postali: 91400

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 6 Snin

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 2

Informazzjoni oħra dwar it-tiġdid: Reconduction tacite

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 10 350 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:
Għadha mhijiex magħrufa
Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 et DC2 Le candidat fournira l'ensemble des renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés et signés pour le DC1 dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement).

Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations disponibles par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du code de la commande publique, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société (ou le membre du groupement ou le groupement)

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français : Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

3) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat non français : Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

4) Le candidat devra fournir les attestations d'assurance associées aux prestations en SS3.

5) Critère: Chiffre d'affaires annuel moyen : le candidat devra présenter un chiffre d'affaire annuel moyen supérieur ou égal à ≥ 3 M€ par an (sur 3 ans)

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Au titre des capacités techniques, le candidat transmettras l'ensemble des documents suivants :

1) Une présentation des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché; le cas échéant les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat.

2) La preuve qu'il dispose des certifications suivantes : certification entreprise SS3 (AFNOR, Qualibat, Global certification, NF X46 010 et 11)

3) Un listing du personnel formé avec attestation de compétences SS3 (minimum 30 personnes). Le candidat apportera aussi la preuve de sa capacité à désigner un chef de chantier (ou équivalent) pendant toute la durée du chantier. Le candidat devra fournir tout document permettant de juger de l'organisation de l'équipe qu'il peut mettre en place sur ce type de chantier.

4) Un inventaire de son matériel permettant de démontrer la capacité à gérer au moins 3 chantiers en simultané de même ampleur (3 SAS matériel (3 compartiments) ; 3 SAS personnel (5 compartiments) ; 15 Extracteurs 5000 (dont 1 de secours) ; 3 Unité de production d'air respirable ; 3 GE de secours 100 KVA insonorisé) ainsi que un chariot élévateur type 3t disponible en continue sur le site DGA EP (Saclay)

5) Organisation de chantier en environnement contraint (ATEX, espaces confinés, espaces bruyants, risque incendie, travaux en hauteur). Le candidat devra fournir des références de chantiers qui comprennent au moins 2 des risques cités sur les 3 dernières années).

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des certifications suivantes :

1) certification d'entreprise démontrant la capacité à réaliser du calorifugeage et décalorifugeage (DTU 45.2 P1-1, P1-2, P2)

2) certification d'entreprise permettant d'établir la capacité à réaliser des échafaudages

3) La capacité à transporter et à traiter les déchets amiantés et autres déchets, conformément à la réglementation en vigueur (par exemple copie de l'arrêté préfectoral agréant la décharge envisagée, copie des certificats d'acceptations préalable, copie du récépissé de déclaration pour l'exercice de transports de déchets dangereux)

4) Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose de peintre en capacité de réaliser de la peinture anti-corrosion. Ces peintres devront posséder la certification ACQPA (Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion) et que le mode opératoire de mise en peinture respecte les attendus ACQPA ou équivalent.

5) La capacité à réaliser des travaux de démolition et de démantèlement conformément à la réglementation en vigueur : Expériences antérieures SS3 dans le secteur industriel (Références clients)

6) Les documents permettant de démontrer sa capacité à gérer en simultanée, des chantiers portant sur des installations techniques et industrielles de même ampleur que celles de DGA EP

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Le groupement devra après l'attribution du marché, revêtir la forme d'un groupement solidaire ou conjoint avec un mandataire solidaire pour la bonne exécution du marché.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants ou (le cas échéant) sous-contractants ne présentant pas le caractère de sous-traitant) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation.

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obbligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 02/11/2026 11:30:00 (UTC+01:00) Ħin tal-Ewropa Ċentrali, Ħin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est : L'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III -11, rue du Rempart -93 196 Noisy-Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, billi terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partecipanti: 99

5.1.16. **Aktar informazzjoni, medjazzjoni u riežami**

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-riežami: Le tribunal administratif chargé des recours est : le Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union Européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteciżazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

5.1. **Lott: LOT-0002**

Titlu: Travaux de dépollution et de désamiantage d'installations techniques et de locaux techniques de DGA Techniques Hydrauliques de VAL DE REUIL (27)

Deskriżzjoni: DGA Techniques hydrodynamiques (DGA Th) est un centre d'expertise et d'essais de la Direction de l'Ingénierie et de l'Expertise (DIE) de la Direction Générale de l'Armement (DGA) . Ce centre est implanté sur le site de Val de Reuil dans l'Eure et dispose de grands moyens d'essais. Le centre est certifié ISO 14001 depuis décembre 2005.. Le centre de DGA TH dispose de plusieurs locaux à vocations différentes (bureaux, production et moyens d'essais) sur un site de 22 hectares. Les travaux de désamiantage concernent les installations techniques de DGA TH. Les prestations objet du contrat concerne des prestations de désamiantage sur des installations techniques et industrielles.

Ce lot est un accord-cadre de 2 ans reconductible tacitement 2 fois.

Pour ce lot, la valeur estimée du besoin est 420 000 € TTC sur 6 ans

Identifikatur intern: DA_00006052 - Lot 2

5.1.1. **Għan**

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45262660 Xogħol tat-tneħħija ta' l-asbestos

5.1.2. **Post tal-prestazzjoni**

Indirizz postali: Chaussée du Vexin - BP510

Belt: Val de Reuil

Kodiċi postali: 27105

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Eure (FRD21)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 6 Snin

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 2

Informazzjoni oħra dwar it-tiġdid: Reconduction tacite

5.1.5. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 10 350 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni:

1) Situation propre – DC1 et DC2 Le candidat fournira les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés et signés pour le DC1 dans leur dernière version et accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement).

Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations disponibles par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du code de la commande publique, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société (ou le membre du groupement ou le groupement)

2) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français : Pour les candidats français, le numéro unique d'identification (SIREN) de la société candidate doit être fourni.

3) Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat non français : Tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par

une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

4) Le candidat devra fournir les attestations d'assurance associées aux prestations en SS3.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Au titre des capacités techniques, le candidat transmettras l'ensemble des documents suivants :

1) Une présentation des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du présent projet de marché; le cas échéant les livraisons et les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat.

2) La preuve qu'il dispose des certifications suivantes : certification entreprise SS3 (AFNOR, Qualibat, Global certification, NF X46 010 et 11)

3) Un listing du personnel formé avec attestation de compétences SS3. Le candidat apportera aussi la preuve de sa capacité à désigner un chef de chantier (ou équivalent) pendant toute la durée du chantier. Le candidat devra fournir tout document permettant de juger de l'organisation de l'équipe qu'il peut mettre en place sur ce type de chantier.

4) La liste des personnels ayant une attestation de compétence suivant l'arrêté du 23 février 2012 (modifié par arrêté du 20 avril 2015), définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

5) Organisation de chantier en environnement contraint (ATEX, espaces confinés, espaces bruyants, risque incendie, travaux en hauteur). Le candidat devra fournir des références de chantiers qui comprennent au moins 2 des risques cités sur les 3 dernières années).

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des certifications suivantes :

1) La capacité à transporter et à traiter les déchets amiantés et autres déchets, conformément à la réglementation en vigueur (par exemple copie de l'arrêté préfectoral agréant la décharge envisagée, copie des certificats d'acceptations préalable, copie du récépissé de déclaration pour l'exercice de transports de déchets dangereux)

2) Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des compétences suivantes : capacité à réaliser des travaux de démolition et de démantèlement conformément à la réglementation en vigueur en présentant les principaux travaux réalisés au cours des 5 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire en lien avec sa capacité à réaliser des travaux de démolition et de démantèlement conformément à la réglementation en vigueur.

3) certification d'entreprise permettant d'établir la capacité à réaliser des échafaudages

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leur(s) capacité(s) ou compétence(s) dans chacun des domaines précités, sera éliminé.

Le groupement devra après l'attribution du marché, revêtir la forme d'un groupement solidaire ou conjoint avec un mandataire solidaire pour la bonne exécution du marché.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants ou (le cas échéant) sous-contractants ne présentant pas le caractère de sous-traitant) pour justifier de ses capacités techniques, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/sous-traitant.

Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique.

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-ġhoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation.

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Aċċess għal ċerti dokumenti tal-akkwist hu ristrett.

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Informazzjoni dwar id-dokumenti ristretti hija disponibbli fuq: www.marches-publics.gouv.fr

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tal-proċedura:

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit "IM" dans la suite

du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Ainsi, il pourra être procédé à une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site.

Termini tas-sottomissjoni:

Indikazzjoni obligatorja tas-sottokuntrattar: Is-sehem tal-kuntratt li l-offerent biġsiebu jissottokuntratta

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: www.marches-publics.gouv.fr

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franciż

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 02/11/2026 11:30:00 (UTC+01:00) Hin tal-Ewropa Ċentrali, Hin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettag fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Arrangament finanzjarju: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est : L'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III -11, rue du Rempart -93 196 Noisy-Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Sottokuntrattar:

Il-kuntrattur irid jindika kwalunkwe bidla ta' sottokuntratturi matul it-twettiq tal-kuntratt.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, billi terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' partekipanti: 99

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le tribunal administratif chargé des recours est : le Tribunal administratif de Versailles 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles. L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la

procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union Européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement
Dipartiment: DA IdFN

Indirizz postali: Division achats - Ile de France/Normandie 10 rue Jean Rostand - Saclay
Belt: SACLAY

Kodiċi postali: 91400

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Essonne (FR104)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après.
Voir la rubrique "Informations complémentaires" (rubrique 2.1) pour les modalités de transmissions des plis.

Email: dga-s2a-idfn.achats.fct@intradef.gouv.fr

Telefown: 0000000000

Indirizz tal-internet: <https://armement.defense.gouv.fr/>

Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Profil tax-xerrej: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

8.1. ORG-0000

Isem uffiċjali: Publications Office of the European Union

Numru tar-registrazzjoni: PUBL

Belt: Luxembourg

Kodiċi postali: 2417

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Luxembourg (LU000)

Pajjiż: Il-Lussemburgu

Email: ted@publications.europa.eu

Telefown: +352 29291

Indirizz tal-internet: <https://op.europa.eu>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

TED eSender

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: b87de18d-07e4-4fa8-80a2-ae50ff97dc73 - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 18

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 24/09/2026 12:29:57 (UTC+00:00) Hin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 660654-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 186/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 25/09/2026